

Une protection plus étendue pour les enfants migrants et réfugiés

Rome, 17 novembre 2016 – A l’occasion de la Journée Universelle de l’Enfant, le 20 novembre, nous reprenons l’appel du pape François « d’adopter toutes les mesures possibles pour garantir la protection et la sécurité des enfants migrants. » En cette époque épique de déplacements humains « les enfants constituent le groupe le plus vulnérable, parce que tandis qu’ils affrontent la vie devant eux, ils sont invisibles et sans voix. »

D’après un rapport récent de l’UNICEF (Fonds des Nations-Unies pour l’enfance), un enfant sur 200 dans le monde grandit en étant réfugié. Des 31 millions d’enfants qui ne vivent pas dans leur pays de naissance, 11 millions sont déplacés de force.

Les organisations indiquées ci-dessous sont solidaires de tous les enfants et adolescents en mouvement, dont les droits à vivre, à faire des études et à s’épanouir sont compromis. Nous vivons une époque critique de l’Histoire quand les portes de l’asile se ferment dans le monde. En outre, l’échec des nations à faire face aux causes à la racine des fuites – comme les conflits, la pauvreté et la dégradation environnementale – provoque la fuite de plus en plus de personnes. Cela a un inévitable impact sur le bien-être et la protection des enfants déplacés. « Les enfants sont les premiers à souffrir de cette situation, parfois subissant la torture et d’autres violences physiques, en plus d’agressions morales et psychologiques qui, presque toujours, laissent des cicatrices indélébiles » nous dit le pape François dans son appel.

Les enfants et adolescents migrants et réfugiés, spécialement lorsqu’ils voyagent non accompagnés, sont invisibles au monde et un objectif facile pour les trafiquants, contrebandiers et pour la maltraitance sexuelle. Ils sont le plus à risque d’être exploités et maltraités, notamment d’être recrutés dans des milices, dans des groupes criminels, et d’être victimes de trafic d’organes, de trafic sexuel d’enfants, de travail des enfants, et de mariage précoce.

En 2015, 68% de toutes les personnes victimes de trafic dans le monde étaient des mineurs. Selon les estimations de l’Europol, 10.000 mineurs ont disparu après leur arrivée et leur enregistrement auprès des autorités étatiques en Europe au cours des deux dernières années, dont il est craint que beaucoup soient « tombés dans les mains d’associations de trafic organisé. »

Semblablement, quand des pays renoncent à la prohibition universelle du *refoulement*, pierre d’angle internationale des droits des réfugiés et des droits humains, la vie des enfants et adolescents est sérieusement menacée. La détention arbitraire et indéfinie de mineurs migrants, utilisée par divers pays dans le monde, est une autre réponse à la migration qui est inacceptable. C’est une violation du droit international, notamment de la Convention sur les droits de l’enfant des Nations-Unies.

Les urgences et les crises prolongées ont perturbé l’éducation de 75 millions d’enfants dans le monde. Le manque d’instruction des enfants déracinés par des conflits n’est qu’une des nombreuses dépravations dont ils font l’expérience au cours de leurs voyages. Assurer que tous les enfants aient un accès sûr à un apprentissage est d’importance vitale pour empêcher que la génération soit perdue, des enfants qui grandissent sans avoir l’opportunité d’apprendre. « Tous les enfants ont le droit d’être des enfants » a dit Maria, une réfugiée rescapée de la violence au Kenya et qui commence actuellement ses études secondaires en Italie.

Nous demandons aux gouvernements :

- De garantir la protection des enfants et de leur droit de quérir et bénéficier d'un asile sûr et légal. Des politiques restrictives obligent les réfugiés et les migrants à prendre des routes précaires qui ont pour conséquence des milliers de morts en mer et dans le désert. En créant des **passages sûrs et légaux pour traverser une frontière**, notamment par des visas humanitaires, des réinstallations et de larges réunifications familiales, des vies seraient sauvées et le trafic des êtres humains serait réduit. Cela fera une réalité du 'Global Compact on Safe, Regular and Orderly Migration' (Convention mondiale sur la migration sûre, régulière et ordonnée) que 193 Etats membres de l'ONU ont requis unanimement au cours de l'Assemblée générale sur les réfugiés et les migrants, le 19 septembre.
- D'assurer que les enfants aient l'espace voulu pour grandir en paix et sécurité en installant des **mécanismes de protection et en utilisant de meilleures politiques d'asile**. Leurs droits aux soins médicaux, au logement, à l'éducation, au conseil et traitement psychologique, ainsi qu'aux activités de récréation doivent être mieux respectés.
- D'adopter et appliquer des **lois qui mettent un frein à la demande de trafic** et protègent les enfants migrants de toute forme d'exploitation. Adopter un accord international sur la traversée de frontières préviendrait le trafic et faciliterait le retour sûr de mineurs qui ont souffert d'exploitation. En particulier, mettre en œuvre le Protocole pour prévenir, supprimer et punir le trafic des personnes complétant la Convention des Nations Unies contre la criminalité organisée transnationale et soutenir l'établissement des Mécanismes de révision de la Convention et de ses protocoles. Ratifier et mettre en œuvre le Protocole contre le travail forcé de l'OIT (Organisation Internationale du Travail). Ces lois ne doivent surtout jamais pénaliser les mineurs.
- De promouvoir des **alternatives à la détention** : toute loi, politique ou pratique, par laquelle les personnes peuvent résider dans la communauté, sans être détenues pour migration ou raisons connexes.
- De mettre en œuvre **l'ensemble de « Principes » internationaux qui existent**, récemment rassemblés par les principales organisations de l'ONU et des organisations de la société civile, pour engendrer un large consensus sur un ensemble de points fondamentaux pour la protection d'enfants et adolescents en mouvement. Ces Principes, ensemble court et cohérent des nombreux instruments légaux disponibles, devraient améliorer la qualité de la protection des enfants en mouvement. Un grand nombre de ces Principes sont déjà des obligations qui lient les gouvernements mais ont besoin d'être mis complètement en pratique. Couvrant une législation internationale existante et la situation réelle d'enfants migrants, les Principes, qui ont été récemment avalisés par le Comité des Nations-Unies sur les travailleurs migrants, devraient influencer les politiciens et servir de guide rapide de l'application des lois concernant les mineurs migrants.
- D'agir en vue d'une **action concrète marquée par un partage équitable des responsabilités**, en recommandant aux Etats membres de l'ONU de se joindre à l'UNHCR pour atteindre son objectif annuel concernant la réinstallation de groupes vulnérables, en particulier des enfants fuyant la guerre.
- De faire en sorte que nos **écoles, mécanismes de mise à exécution des lois, camps pour réfugiés et nations** refusent de négliger tout enfant innocent qui traverse nos frontières.

- Finalement, **de protéger tous les enfants migrants**, même ceux qui pourraient ne pas correspondre à la définition de réfugiés selon la Convention de 1951 mais qui ont toutefois de réels besoins de protection. Le pape François a dit : « Chaque personne est précieuse ; les personnes sont plus importantes que les choses et la valeur d'une institution se mesure par la manière dont elle traite la vie et la dignité des êtres humains, spécialement si ceux-ci sont vulnérables, comme dans le cas d'enfants migrants. »

Caritas Internationalis
 Dicastère pour le Service du développement humain de la personne, Saint Siège
 International Catholic Migration Commission (ICMC)
 Service Jésuite des Réfugiés
 Pax Christi International
 Missionnaires scalabrinien
 Scalabrini international Migration Network (SIMN)
 Talitha Kum – Union of Superior Generals (USIG/USG)
 World Union of Catholic Women's Organization (WUCWO)

